

Transfert de la compétence eau, l'AMR77 s'alarme du coût des travaux

La nécessaire rénovation des réseaux risque de faire flamber la facture pour les usagers, faute d'aides de l'État



Au 1er janvier 2026, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) vont se voir confier par l'État la gestion de l'eau ainsi que son assainissement. Un véritable casse-tête pour de nombreuses communes rurales, prévient l'Association des maires ruraux de Seine-et-Marne (AMR77). Prenons l'exemple de Champeaux en Seine-et-Marne. Cette commune de moins de 1 000 habitants a réalisé dès 2001 de lourds investissements pour améliorer la distribution de l'eau, son assainissement et ainsi garantir un prix bas à ses usagers. Ici, la compétence a été transférée à l'EPCI voici 3 ans. Las, au sein d'une communauté de communes se trouvent regroupées des communes avec des niveaux d'équipement très disparates. En 2026, cette compétence sera transférée d'office aux EPCI suite aux dispositions de la loi NOTRe. Les "mauvais élèves" seront mélangés avec les bons. "Les réseaux en Seine-et-Marne, comme au niveau national, étant souvent en mauvais état et fuyards, de lourds travaux vont devoir être engagés. Ceci nous fait craindre que le prix de l'eau payé par les usagers ne double, voire ne triple ou ne quadruple, même dans les communes qui n'ont pas de travaux à réaliser", craint Yves Lagües-Baget, maire de Champeaux et secrétaire de l'AMR 77.

Flécher les crédits européens

Or si à l'époque où Champeaux a réalisé ses travaux, les aides versées par l'État couvraient 80 % des investissements, elles ne sont plus désormais que de 40 % maximum. Sans refuser la mise en commun de la gestion de la ressource en eau, avec la volonté de porter des projets écologiquement responsables, l'AMR77 tire donc la sonnette d'alarme quant au poids financier qui risque de s'abattre sur les communes, et au final les usagers, dans un contexte social et économique déjà très difficile...

■ "Si à l'époque où Champeaux a réalisé ses travaux, les aides versées par l'État couvraient 80 % des investissements, elles ne sont plus désormais que de 40 % maximum"

Mais elle entrevoit déjà une solution : "nous proposons qu'une partie des crédits européens consacrés à la transition écologique (1 000 milliards d'euros), soit fléchée vers les communes via les départements, afin de rénover les réseaux d'eau et d'assainissement", propose François Deysson, maire de Villecerf et président de l'AMR77. Joël Giraud, secrétaire d'État chargé de la ruralité, qui a assisté à l'assemblée générale de l'AMR77 où cette solution a été pour la première fois lancée, a promis de la relayer au gouvernement... à suivre donc.